



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière et la reconnaissance des territoires, U. ASAGWARA soulève une question de privilège, alléguant que M^{me} la *ministre* GORDON aurait délibérément induit l'Assemblée en erreur le jeudi 3 mars 2022. Selon U. ASAGWARA, la ministre aurait déclaré que le Groupe de travail sur le rétablissement des services chirurgicaux et diagnostiques nous informerait de développements le 4 mars 2022, ce qui n'aurait pas eu lieu.

U. ASAGWARA propose que l'on demande à la ministre de la Santé de s'excuser auprès de l'Assemblée et qu'un comité soit saisi sans délai de la question des retards dans les services chirurgicaux et diagnostiques ainsi que de la question de l'omission du gouvernement de fixer une échéance pour la résolution de ce problème.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent. La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel des services sociaux/The Social Services Appeal Board Amendment Act*

(M^{me} la *ministre* SQUIRES)

M^{me} SQUIRES, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet du Mois national du travail social.

M^{me} SMITH (Point Douglas) et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{mes} COX et NAYLOR, M. le *ministre* GOERTZEN, T. LINDSEY ainsi que M. TEITSMA font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KINEW — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M^{me} FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'elles habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à établir un bureau indépendant du protecteur des aînés pour veiller à ce que les foyers de soins personnels de la province respectent les normes de soins de santé et que les différends soient réglés avant que les résidents de ces foyers ne soient en danger, à exhorter le gouvernement provincial à veiller à ce que les résidents reçoivent des soins directs adéquats pour combler leurs besoins fondamentaux et des soins physiques continus en fonction de leurs besoins spécifiques, à exhorter le gouvernement provincial à veiller à ce que les besoins en santé mentale nécessaires à la communication et à la socialisation des résidents soient satisfaits au moyen d'un ensemble de programmes avec accompagnement, de suffisamment de personnel sur place pour fournir ces services et d'un accès adéquat aux membres de leur famille, aux aidants familiaux désignés et aux autres visiteurs dans toutes les circonstances raisonnables, ainsi qu'à exhorter le gouvernement provincial à assurer l'application de mécanismes qui obligent les exploitants à collaborer de façon proactive avec les aidants familiaux désignés qui améliorent les soins offerts pour que ces derniers soient autorisés à visiter leurs proches dans toutes les circonstances raisonnables en vue de fournir aux résidents les soins actifs et le soutien dont ils ont besoin pour leur bien-être émotionnel, leur santé et leur qualité de vie.

T. LINDSEY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures afin de réduire l'exposition de la population au plomb à Winnipeg et à mettre en œuvre les recommandations que le gouvernement provincial propose dans son enquête indépendante, notamment la création d'un plan d'action pour le quartier Weston, l'élaboration d'un programme visant à sensibiliser et à informer la population quant aux dangers du plomb, la tenue d'une étude plus approfondie et la création d'un programme de suivi permettant aux personnes qui subissent une plombémie d'être vues par un professionnel de la santé.

M^{me} NAYLOR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer une proclamation voulant que la première semaine de février de chaque année soit désignée « Semaine de sensibilisation aux troubles de l'alimentation ».

M. MOSES — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à maintenir des points d'accès à la route périphérique au moins tous les deux miles pour les résidents, surtout à des intersections comme le chemin Sturgeon qui sont essentielles pour les entreprises locales, et à tenir compte des besoins et des opinions des résidents et des propriétaires d'entreprises locaux qui ont pris le temps de remplir le sondage sur la sécurité de la route périphérique, et ce, tout en travaillant avec les ingénieurs et les techniciens afin de veiller à répondre à leurs inquiétudes.

M^{me} la ministre GORDON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie, la Loi sur les pharmacies et diverses lois visant des corporations/An Act respecting Amendments to The Health Services Insurance Act, The Pharmaceutical Act and Various Corporate Statutes.*

Il s'élève un débat.

M^{me} la ministre GORDON intervient.

U. ASAGWARA et M. GERRARD posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

U. ASAGWARA ainsi que MM. WOWCHUK et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le ministre GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 11 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act.*

(Recommandé par l'administrateur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

M^{me} FONTAINE, M. LAMONT et M^{me} SMITH (Point Douglas) posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE et M. LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 11.

(Document parlementaire n° 7)

La séance est levée à 16 h 58, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger